

## BAREME DE COTISATIONS 2019

Adhérents par collège	Montant en euros	
<b>Collège 1 - COMMUNES / EPCI / AUTRES STRUCTURES QUI COTISENT POUR LES COMMUNES (1)</b>		
Moins de 500 hab	106	(1) Si une communauté de communes cotise pour l'ensemble des communes riveraines des canaux de son territoire, réduction de 10 % sur le cumul des cotisations des communes.
Entre 501 et 1 000 hab	212	
Entre 1 001 et 1 500 hab	318	
Entre 1 501 et 3 000 hab	424	
Entre 3 001 et 5 000 hab	530	
Entre 5 001 et 10 000 hab	955	
Entre 10 001 et 15 000 hab	1272	
Entre 15 001 et 50 000 hab	1591	
Plus de 50 001 hab	2185	
<b>Collège 2 - ASSOCIATIONS</b>		
Association de niveau national, régional et départemental	106	
Autre	54	
<b>Collège 3 - PROFESSIONNELS (2)</b>		
Loueurs de bateaux habitables	159	(2) Si un professionnel propose plusieurs activités, il ne paie pas plusieurs fois : il cotise pour l'activité la plus chère.
Loueurs de bateaux à la journée, demi-journée, heure	106	
Croisière sur bateau à passagers	160	
Activités de loisirs privées	54	
Loueurs de vélos	54	
Hébergeurs (hôtel, gîte, chambre d'hôte, camping)	54	
Restaurants	54	
Ports fluvio-maritimes à gestion privée		
<i>Moins de 100 emplacements</i>	54	
<i>De 101 à 200 emplacements</i>	106	
<i>De 201 à 400 emplacements</i>	182	
<i>De 401 à 600 emplacements</i>	292	
<i>Plus de 600 emplacements</i>	416	
<b>Collège 4 - PARTICULIERS</b>		
	12 min.	